

**EXEMPLES CONCRETS DE CONTENANTS, EMBALLAGES ET IMPRIMÉS**

**BASÉ SUR LE CHIFFRE D’AFFAIRES AU QUÉBEC**

Conditions	Tarif 2015	Tarif 2016
Revenus, chiffre d'affaires $\leq$ 1 M \$, sans égards aux quantités de matières générées*	Exempté de paiement	Exempté de paiement
Revenus, chiffre d'affaires $>$ 1 M \$ et $\leq$ 2 M \$, sans égards aux quantités de matières générées*	2695 \$	2945 \$

\*Aux fins des conditions, les activités combinées de tous les points de vente au détail qui sont approvisionnés ou opérés dans le cadre d'un regroupement doivent être considérées dans l'établissement des revenus, du chiffre d'affaires ou des quantités générées.

**BASÉ SUR LE NOMBRE DE POINTS DE VENTE**

**Condition :**

- **Un point de vente au détail non opéré dans le cadre d'une franchise ou d'une bannière\*\***

	Tarif 2015	Tarif 2016
<b>Détaillants / Restauration</b>	Exempté de paiement	Exempté de paiement

\*\* Ne sont toutefois pas admissibles à une exemption de paiement les détaillants dont le seul point de vente occupe une superficie de plancher égale ou supérieure à 929 mètres carrés (10 000pieds carrés).

**EXEMPLES CONCRETS DE CONTENANTS, EMBALLAGES ET IMPRIMÉS**

**EXEMPTION DE PAIEMENT BASÉ SUR LES QUANTITÉS MISES SUR LE MARCHÉ AU QUÉBEC**

**Conditions :**

- **Matières générées ≤ 1 t sans égards au chiffre d'affaires\***

**TARIF 2015** → **Exempté de paiement**  
**TARIF 2016** → **Exempté de paiement**

Détaillants / Restauration	Manufacturiers	Services
Moins de 5 000 pizzas format large (boîte carton ondulée)	Moins de 4 000 \$ d'achats de contenants et emballages	Moins de 350 000 outils promotionnels (format coupon) (15 000 \$ de dépenses)
Moins de 130 000 sacs de plastique type épicerie soit 128 caisses de 1000 sacs	Moins de 3 000 pots en verre de format 500 ml	Moins de 40 000 factures envoyées par la poste avec un dépliant d'information et une enveloppe
Moins de 350 000 outils promotionnels (format coupon) (15 000 \$ de dépenses)	Moins de 50 000 bouteilles HDPE de 100 comprimés	Moins de 100 000 feuilles 8 1/2 X 11 avec enveloppe
Moins de 150 000 outils promotionnels format 1 page (10 000 \$ de dépenses)	Moins de 32 000 bouteilles HDPE de 100 comprimés, emballées dans une boîte de carton plat	Moins de 72 000 envois courrier de 2 feuilles avec enveloppe
Moins de 25 000 contenants de type « clamshell »	Moins de 10 000 boîtes de conserve de 540 ml	Moins de 4 400 catalogues, brochures ou magazines
Moins de 4 000 paires de souliers	Moins de 2 500 petits électroménagers (ex: grille-pain)	

\*Aux fins des conditions, les activités combinées de tous les points de vente au détail qui sont approvisionnés ou opérés dans le cadre d'un regroupement doivent être considérées dans l'établissement des revenus, du chiffre d'affaires ou des quantités générées.

### EXEMPLES CONCRETS DE CONTENANTS, EMBALLAGES ET IMPRIMÉS

#### TARIF FIXE BASÉ SUR LES QUANTITÉS MISES SUR LE MARCHÉ AU QUÉBEC

##### Conditions :

- Revenus, chiffres d'affaires > 1 M \$ \*, et
- Matières générées > 1 t et ≤ 2,5 t \*

TARIF FIXE 2015  380 \$

TARIF FIXE 2016  415 \$

Détaillants / Restauration	Manufacturiers	Services
Moins de 10 000 \$ d'achat de contenants et emballages	Moins de 10 000 \$ d'achat de contenants et emballages	Moins de 30 000 \$ en outils promotionnels (format coupon ou 1 page inséré dans les enveloppes ou sacs)
Moins de 30 000 \$ en outils promotionnels (format coupon ou 1 page inséré dans les enveloppes ou sacs)	Moins de 7 500 pots en verre de format 500 ml	Moins de 100 000 factures envoyées par la poste avec un dépliant d'information et une enveloppe
Moins de 12 500 pizzas format large (boîte carton ondulée)	Moins de 125 000 bouteilles HDPE de 100 comprimés	Moins de 250 000 feuilles 8 1/2 X 11 avec enveloppe
Moins de 325 000 sacs de plastique de type épicerie soit 325 caisses de 1 000 sacs	Moins de 80 000 bouteilles HDPE de 100 comprimés emballés dans une boîte	Moins de 180 000 envois courrier de 2 feuilles avec enveloppe
Moins de 62 500 contenants de type « clamshell »	Moins de 25 000 boîtes de conserve de 540 ml	Moins de 550 000 feuilles 8 1/2 X 11 utilisées pour des contrats ou autres
Moins de 10 000 paires de souliers	Moins de 6 250 petits électroménagers (ex: grille-pain)	Moins de 11 000 catalogues, brochures ou magazines

\*Aux fins des conditions, les activités combinées de tous les points de vente au détail qui sont approvisionnés ou opérés dans le cadre d'un regroupement doivent être considérées dans l'établissement des revenus, du chiffre d'affaires ou des quantités générées.

### EXEMPLES CONCRETS DE CONTENANTS, EMBALLAGES ET IMPRIMÉS

#### TARIF FIXE BASÉ SUR LES QUANTITÉS MISES SUR LE MARCHÉ AU QUÉBEC

##### Conditions :

- Revenus, chiffres d'affaires > 1 M \$ \*, et
- Matières générées > 2,5 t et ≤ 5 t \*

TARIF FIXE 2015	➡	810 \$
TARIF FIXE 2016	➡	885 \$

Détaillants / Restauration	Manufacturiers	Services
Moins de 20 000 \$ d'achats de contenants et emballages	Moins de 20 000 \$ d'achats de contenants et emballages	Moins de 50 000 \$ en outils promotionnels (format coupon ou 1 page inséré dans les enveloppes ou sacs)
Moins de 50 000 \$ en outils promotionnels (format coupon ou 1 page inséré dans les enveloppes ou sacs)	Moins de 15 000 pots en verre de 500 ml	Moins de 200 000 factures envoyées par la poste avec un dépliant d'information et une enveloppe
Moins de 25 000 pizzas format large (boîte carton ondulée)	Moins de 250 000 bouteilles HDPE de 100 comprimés	Moins de 500 000 feuilles 8 1/2 X 11 avec enveloppe
Moins de 650 000 sacs de plastique de type épicerie soit 650 caisses de 1 000 sacs	Moins de 160 000 bouteilles HDPE de 100 comprimés, emballées dans une boîte	Moins de 360 000 envois courrier de 2 feuilles avec enveloppe
Moins de 125 000 contenants de type « clamshell »	Moins de 50 000 boîtes de conserve de 540 ml	Moins de 1 100 000 feuilles 8 1/2 X 11 utilisées pour des contrats ou autres
Moins de 20 000 paires de souliers	Moins de 12 500 petits électroménagers (ex: grille-pain)	Moins de 22 000 catalogues, brochures ou magazines

\*Aux fins des conditions, les activités combinées de tous les points de vente au détail qui sont approvisionnés ou opérés dans le cadre d'un regroupement doivent être considérées dans l'établissement des revenus, du chiffre d'affaires ou des quantités générées.

### EXEMPLES CONCRETS DE CONTENANTS, EMBALLAGES ET IMPRIMÉS

#### TARIF FIXE BASÉ SUR LES QUANTITÉS MISES SUR LE MARCHÉ AU QUÉBEC

##### Conditions :

- Revenus, chiffres d'affaires > 1 M \$ \*, et
- Matières générées > 5 t et ≤ 10 t \*

TARIF FIXE 2015  1615 \$

TARIF FIXE 2016  1765 \$

Détaillants / Restauration	Manufacturiers	Services
Moins de 40 000 \$ d'achats de contenants et emballages	Moins de 40 000 \$ d'achats de contenants et emballages	Moins de 100 000 \$ en outils promotionnels (format coupon ou 1 page inséré dans les enveloppes ou sacs)
Moins de 100 000 \$ en outils promotionnels (format coupon ou 1 page inséré dans les enveloppes ou sacs)	Moins de 30 000 pots en verre de 500 ml	Moins de 400 000 factures envoyées par la poste avec un dépliant d'information et une enveloppe
Moins de 50 000 pizzas format large (boîte carton ondulée)	Moins de 500 000 bouteilles HDPE de 100 comprimés	Moins de 1 000 000 feuilles 8 1/2 X 11 avec enveloppe
Moins de 1 300 000 sacs de plastique de type épicerie soit 1 300 caisses de 1 000 sacs	Moins de 320 000 bouteilles HDPE de 100 comprimés, emballées dans une boîte	Moins de 720 000 envois courrier de 2 feuilles avec enveloppe
Moins de 250 000 contenants de type « clamshell »	Moins de 100 000 boîtes de conserve de 540 ml	Moins de 2 200 000 feuilles 8 1/2 X 11 utilisées pour des contrats ou autres
Moins de 40 000 paires de souliers	Moins de 25 000 petits électroménagers (ex: grille-pain)	Moins de 44 000 catalogues, brochures ou magazines

\*Aux fins des conditions, les activités combinées de tous les points de vente au détail qui sont approvisionnés ou opérés dans le cadre d'un regroupement doivent être considérées dans l'établissement des revenus, du chiffre d'affaires ou des quantités générées.

### EXEMPLES CONCRETS DE CONTENANTS, EMBALLAGES ET IMPRIMÉS

#### TARIF FIXE BASÉ SUR LES QUANTITÉS MISES SUR LE MARCHÉ AU QUÉBEC

##### Conditions :

- Revenus, chiffres d'affaires > 1 M \$ \*, et
- Matières générées > 10 t et ≤ 15 t \*

TARIF FIXE 2015 ➡ 2695 \$

TARIF FIXE 2016 ➡ 2945 \$

Détaillants / Restauration	Manufacturiers	Services
Moins de 60 000 \$ d'achats de contenants et emballages	Moins de 60 000 \$ d'achats de contenants et emballages	Moins de 150 000 \$ en outils promotionnels (format coupon ou 1 page inséré dans les enveloppes ou sacs)
Moins de 150 000 \$ en outils promotionnels (format coupon ou 1 page inséré dans les enveloppes ou sacs)	Moins de 45 000 pots en verre de 500 ml	Moins de 600 000 factures envoyées par la poste avec un dépliant d'information et une enveloppe
Moins de 75 000 pizzas format large (boîte carton ondulée)	Moins de 750 000 bouteilles HDPE de 100 comprimés	Moins de 1 500 000 feuilles 8 1/2 X 11 avec enveloppe
Moins de 1 950 000 sacs de plastique de type épicerie soit 1 950 caisses de 1 000 sacs	Moins de 480 000 bouteilles HDPE de 100 comprimés, emballées dans une boîte	Moins de 1 080 000 envois courrier de 2 feuilles avec enveloppe
Moins de 375 000 contenants de type « clamshell »	Moins de 150 000 boîtes de conserve de 540 ml	Moins de 3 300 000 feuilles 8 1/2 X 11 utilisées pour des contrats ou autres
Moins de 60 000 paires de souliers	Moins de 37 500 petits électroménagers (ex: grille-pain)	Moins de 66 000 catalogues, brochures ou magazines

\*Aux fins des conditions, les activités combinées de tous les points de vente au détail qui sont approvisionnés ou opérés dans le cadre d'un regroupement doivent être considérées dans l'établissement des revenus, du chiffre d'affaires ou des quantités générées.